
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier à 18 h 00, le Comité Syndical du SCoT de la Vallée du Cher à la Sologne s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Romorantin-Lanthenay sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, Président.

Etaients présents :

Communauté de communes Val de Cher-Controis

M. CHARLUTEAU Daniel - M. GIBault Patrick - M. LEGOUY Quentin (suppléant) – Mme MICHOT Karine – M. PAOLETTI Jacques - M. SOMMIER Vincent

Communauté de communes du Romorantinais-Monestois

Mme DOUCET Sylvie - M. GARNIER Nicolas - M. LORGEUX Jeanny – M. MARECHAL Bruno – Mme ROGER Nicole – M. SOURIOUX Romain

Etaients absents excusés : M. BERTRAND Aurélien – M. BRAULT Jean-Luc (suppléant présent M. LEGOUY Quentin) – M. LIONS Gilles – M. MARINIER Jean-François - M. VILLANUEVA Yves

Absents ayant donné pouvoir : Néant

Etaients présents sans voix délibérative : Mme GILOT LECLERC Françoise - M. BESSONNIER Hubert

M. Romain SOURIOUX est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 16
- présents : 14
- votants : 12

Date de convocation
6 janvier 2026

Ordre du jour

- Point soumis à délibération :
 - Rapport sur les orientations budgétaires 2026

M. Jacques PAOLETTI souhaite la bienvenue à l'Assemblée réunie pour le Comité syndical.

Le Président demande au Comité si des observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière réunion. En l'absence d'observations, le procès-verbal du Comité syndical du 18 novembre 2025 est entériné à l'unanimité.

Finances

1- RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- Dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, la loi impose la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires.

Le contenu de ce rapport est précisé à l'article D2312-3 du CGCT et doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette : le Syndicat du SCoT n'est pas concerné.

1/ Les investissements 2025-2027

- Etudes :

Un marché de prestations intellectuelles a été conclu avec le bureau d'études VE2A (mandataire du groupement) pour un montant révisable de 199 035 € TTC. Ce marché s'étend sur une période de 3 ans et 6 mois. Une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 215 000.00 € TTC a été mise en place. La prévision de consommation des crédits de paiement s'établit comme suit :

AP			CP			
Total AP CS 2025	Total AP proposée CS Février 2026	Montant révisé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027
215 000	215 000	0	66 054	70 431	50 000	28 515

- Informatique : licences, modifications éventuelles du site Internet du Syndicat,...
Montant prévisionnel 2026 : 3 000 €

2/ Le fonctionnement 2026

Les charges courantes : 38 514 €

- mise à disposition des services de la CCV2C selon convention (hors charges de personnel) : 2 000€
- assurances Multirisques : 3 000€
- frais de réception et alimentation : 8 914€
- frais de déplacement : 500€
- frais de télécommunication : 500€
- maintenance du site Internet + gestion GIP Récia : 1 600€
- location d'un véhicule : 5 500€
- carburant : 1 500€
- fournitures diverses : 1000€
- prestations de service : 8 000€
- annonces et insertions : 3 000€
- rémunération commissaire enquêteur : 3 000 €

Le personnel – les indemnités

Un poste ½ est à la charge du Syndicat : celui de la Directrice sur un mi-temps, et celui du chargé de mission SCoT à temps complet ainsi qu'une refacturation des services de la CCV2C. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 87 045€, comprenant les charges salariales.

Le montant prévisionnel relatif aux indemnités des élus, comprenant les charges salariales, s'élève à 39 406€.

D'où un montant prévisionnel de ces charges de fonctionnement de 164 965€.

3/ Les opérations d'ordre

En 2026, le virement de section s'élève à 47 000 € et l'amortissement des biens est de 6 000 €.

4/ Les résultats prévisionnels 2025

Les résultats 2025 seront repris au BP 2026, après le vote du compte administratif. Les résultats au 31 décembre 2025 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat N-1	Résultat de clôture
Investissement	70 431,00	73 281,00	2 850,00	-70 037,00	-67 187,00
Fonctionnement	149 966,22	96 000,14	-53 966,08	221 118,31	167 152,23
	220 397,22	169 281,14	-51 116,08	151 081,31	99 965,23

Au regard des éléments ci-dessus, **la contribution totale des membres serait de 108 000 €** (54 000€ pour chaque communauté de communes).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026 et du débat qui a eu lieu.

Il est précisé que le budget 2026 sera soumis au vote lors du Comité syndical du 23 février prochain.

2- POINT DIVERS

- **Evolution démographique sur le territoire du SCoT** : présentation faite par Martin Dumas.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, tel qu'il a été débattu lors du Comité syndical du 18 novembre dernier, prévoit une augmentation démographique de +0.1% par an, sur la durée du SCoT (20 ans).

Martin Dumas présente les chiffres du dernier recensement de la population municipale, publié par l'INSEE le 18/12/2025. Un graphique décrit l'évolution démographique du territoire du SCoT Vallée du Cher à la Sologne, ainsi qu'une cartographie de la dynamique démographique des 49 communes, d'une part sur la période 2008–2023 et, d'autre part, sur la période 2018-2023. Des tendances semblent s'inscrire dans le temps, puisque les communes ayant observé une croissance ou une décroissance de leur population au cours des quinze dernières années ont également connu une évolution similaire sur les cinq dernières années.

Au cours de cette présentation, une remarque de M. Charluteau porte sur la corrélation entre l'évolution de l'emploi pourvu dans les communes et les tendances démographiques. Martin Dumas précise que cette corrélation est effectivement observable, en particulier autour des pôles d'emploi du Controis-en-Sologne et de Romorantin-Lanthenay. En revanche, le pôle d'emploi de Saint-Aignan, Noyers-sur-Cher et Seigy ne semble pas avoir bénéficié démographiquement de la croissance de l'emploi sur leur territoire au cours des quinze dernières années.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Le Président

Monsieur Jacques PAOLETTI

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Romain SOURIOUX